

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU COURS SUPERIEUR DE L'ENDRE

Siège : MAIRIE DE FAYENCE - 2 Place de la République - 83440 FAYENCE
Tél. 04 94 39 15 00
Télécopie 04 94 39 15 01

REUNION COMITE SYNDICAL DU 26.03.2015 à 09H30 en MAIRIE DE FAYENCE

PROCES-VERBAL

Etaient présents : **Mrs Jean-Luc FABRE** (Président), **Bernard HENRY**, Fayence -
Claude GIORDANO (2ème Vice-Président), **Adrien BOUHET**, Saint-Paul-en-Forêt -
Serge LEIBOVITZ (1er Vice-Président), **Jean-Jacques FORNIGLIA**, Seillans -
Roland BULLMAN, Claviers -

Etait excusée : **Caroline COIN** (secrétaire), Claviers -

Secrétaire de séance : **Serge LEIBOVITZ**

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 mars 2015, qui n'appelant pas de remarques particulières, est adopté à l'unanimité.

1. **Compte de gestion 2014 : Approbation (Délibération n° DCSE/2015-03-01)**

Le Conseil Syndical, **A L'UNANIMITE**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être fait assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

♦ **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

2. **Compte Administratif 2014 : Approbation (Délibération n° DCSE/2015-03-02)**

Le Conseil Syndical, **A L'UNANIMITE**

réuni sous la Présidence de M. LEIBOVITZ, Vice-Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean-Luc FABRE, Président du Syndicat Intercommunal de l'ENDRE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2014 :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés (20.03.14)	---	341 088.03	---	---	---	341 088.03
Résultats affectés (20.03.14)	---	25 157.81	---	---	---	25 157.81
Opérations de l'exercice	305 091.17	140 812.00	37 747.18	49 272.00	342 838.35	190 084.00
TOTAUX	305 091.17	507 057.84	37 747.18	49 272.00	342 838.35	556 329.84
Résultats de clôture	---	201 966.67	---	11 524.82	---	---
Restes à réaliser	221 365.50	197 715.00	---	---	221 365.50	197 715.00
TOTAUX CUMULES	526 456.67	704 772.84	37 747.18	49 272.00	564 203.85	754 044.84
RESULTATS DEFINITIFS CUMULES	---	178 316.17	---	11 524.82	---	189 840.99

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 26.03.2015 relatives au report à nouveau, du résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement ;
4. **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. *Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 (Délibération n° DCSE/2015-03-03)*

Le Conseil Syndical, **A L'UNANIMITE**

Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE, Président du Syndicat de l'ENDRE,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, le 26.03.2015, ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 11 524.82 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Affectation à la section d'investissement (BP 2014)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT 2013	25 157.81 €
	25 157.81 €
EXCEDENT AU 31.12.2014	11 524.82 €
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserve (compte 1068) (BP 2015)	11 524.82 €
affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	0,00 €

4. **Débat d'Orientations Budgétaires (Délibération n° DCSE/2015-03-04)**

Remarque préalable : la présente question ne fait pas l'objet d'un vote mais simplement d'un débat retranscrit sous forme de délibération

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L. 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui renvoie aux dispositions de l'article L. 3312-1 de ce même code, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu, dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le D.O.B. constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Il s'agit ainsi de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

1 – **RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2014**

Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	49 272.00 €	37 747.18 € (76.61%)
Recettes	49 272.00 €	49 272.00 € (100%)
EXCEDENT REEL DE L'EXERCICE 11 524.82 €		

Investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	704 772.84 €	305 091.17 € (43.29%)	221 365.50 €
Recettes	363 684.81 € (hors excédent reporté : 341 088.03€ et hors virement : 0.00€)	165 969.81€ (45.63%)	197 715.00 €
DEFICIT REEL DE L'EXERCICE 162 771.86 €			

2 – **RESULTATS GLOBAUX 2014 (avec les restes à réaliser)**

Fonctionnement	Excédent exercice	+ 11 524.82 €
	Excédent reporté	Néant
	Virement à l'investissement	0.00 €
	TOTAL	+ 11 524.82 €
Investissement	Déficit exercice	162 771.86 €
	Virement du fonctionnement	0.00 €
	Excédent reporté	+ 341 088.03 €
	TOTAL	+ 178 316.17 €

3 – **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 (sans les restes à réaliser)**

Fonctionnement	Excédent à affecter	11 524.82 €
Investissement	Excédent antérieur	341 088.03 €
	Déficit exercice	139 121.99 €
	Excédent à reporter en 2015	201 966.67 €

4 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2014

Pour l'opération RIOUTARD :

- Maîtrise d'œuvre (solde) ARTELIA pour travaux (9 660€)
- Marchés de travaux de vidange 1^{ère} et 2^{ème} tranches et divers honoraires (solde de 182 565.58€)
- Partie environnementale (10 571.32€)
- Fédération de pêche pour rempoissonnement (3 767€)
- Maîtrise d'œuvre ARTELIA pour études complémentaires pour tranche conditionnelle (12 600€)

Et pour l'opération MEAULX :

- Reconnaissances topographiques (4 320€)
- Reconnaissances géotechniques (solde de 19 068.30€)
- Etude de danger par ARTELIA (16 560€)
- Marché d'études ARTELIA (6 825€)
- Frais d'insertion (925.20€)
- Marché de maîtrise d'œuvre sur travaux d'urgence ARTELIA (solde de 14 020.20€)
- Travaux d'étanchéité (solde de 7 332.68€)

L'année 2014 a été riche en procédures administratives (dossier Loi sur l'Eau + dossier sur espèces protégées pour avis CNPN) pour la remise en eau du lac du MEAULX.

5 – PROJETS 2015

L'année 2015 au niveau de l'investissement devait être consacrée essentiellement aux travaux de mise aux normes et de remise en eau du barrage du Méaulx MAIS les délais administratifs (avis de la DREAL PACA sur le dossier Loi sur l'Eau et avis du CNPN sur les mesures compensatoires pour les espèces protégées –faune et flore- ; enquêtes publiques conjointes dans les 3 communes puis avis du CODERST et enfin arrêté préfectoral pour autorisation de travaux) malgré un travail en amont très important tant du Maître d'œuvre ARTELIA que du Conseiller Technique de l'ENDRE, vont conduire à reporter les travaux début mars 2016 pour un achèvement fin septembre 2016 au plus tard (avant les pluies automnales pour permettre le remplissage). En effet, même si les 2 premiers avis favorables (DREAL + CNPN) étaient notifiés fin mars 2015, la mise en place des enquêtes publiques puis l'arrêté préfectoral et enfin la mise en place des chantiers ne permettraient qu'un début de travaux au plus tôt en août avec un fort risque de non achèvement avant les pluies ce qui engendrait des coûts supplémentaires, un arrêt du chantier et reprise de celui-ci que vers février 2016.

L'année 2015 devra donc se focaliser sur l'analyse des marchés de travaux (dont les offres ont été reçues), sur l'organisation des enquêtes publiques et sur l'aboutissement de toutes les formalités administratives et sur la mobilisation d'un emprunt considérant les taux bancaires très intéressants. Dans l'intervalle, les différentes subventions sollicitées (DETR 2^{ème} tranche, CGV 2^{ème} tranche, CDC) devraient être connues.

Le début de l'année 2016 verrait ainsi le lancement des travaux (le règlement de consultation des marchés de travaux a prévu cette disposition avec réévaluation de prix –mais actuellement indice de réajustement négatif-) dans des conditions optimales dont celles d'une trésorerie plus confortable.

En ce qui concerne le RIOUTARD, pour lequel les travaux sont achevés, il s'agira de terminer la partie environnementale, d'assurer la surveillance du barrage par notamment l'installation de nouveaux piézomètres.

Au niveau de l'Investissement :

Pour l'opération MEAULX :

⇒ Au niveau des études

- Marché ARTELIA pour différentes analyses

⇒ Au niveau des travaux

- Réinscription du marché de maîtrise d'œuvre d'ARTELIA

- Inscription des travaux + contrôles + partie environnementale sous réserve de la souscription d'un emprunt (pour mémoire coût estimé 2 149 000.00€ TTC)

Pour l'opération RIOUTARD :

⇒ Au niveau des études

- Néant

⇒ Au niveau des travaux

- 3 piézomètres à réinscrire (12 000.00€)
- Partie environnementale à terminer (solde du conservatoire botanique + Pose barrière et d'un panneau d'information, l'ensemble pour environ 15 000.00€)

✚ Remboursement du capital de l'emprunt (61 700€) souscrit en 2011 et versé en 2012 plus celui (400 000€) souscrit en 2012 soit 25 760 €

✚ Restes à réaliser en dépenses pour un montant de 221 365.50 € correspondant aux dernières factures à régler pour les opérations MEAULX et RIOUTARD.

⇒ Au niveau du fonctionnement, l'année 2015 devrait inscrire les crédits habituels :

✚ Le remboursement des intérêts de l'emprunt 2011 plus ceux afférents à l'emprunt 2012 soit 21 970.00€

✚ L'indemnité 2015 du conseiller technique, du secrétariat et du Président

✚ L'assurance 2015

✚ Le débroussaillage d'entretien des 2 retenues, soit environ 5 500€

✚ L'entretien éventuel du chenal du lac de Méaulx suite à des éboulis soit environ 8 000€

✚ Des honoraires et des analyses pour le suivi du Rioutard

✚ Les frais d'enquête publique

✚ Des frais pour nouvel emprunt (le cas échéant)

Sachant que la commune de CLAVIERS ne participe ni à l'investissement ni au fonctionnement en ce qui concerne les dépenses liées à l'investissement comme le remboursement des intérêts d'emprunt, l'indemnité technique, l'indemnité du Président...

En ce qui concerne les dossiers de subvention

⇒ Subventions attribuées à ce jour :

- DETR (1^{ère} tranche) : 167 715.00€
- CGV (1^{ère} tranche) : 70 000.00€

⇒ Subventions déposées à ce jour :

- DETR (2^{ème} tranche) : 236 292.00€ (pour 2015)
- CDC (1^{ère} tranche) : ? € (pour 2014) sachant que le montant demandé est le plus élevé possible et au moins de 130 000.00€ considérant la subvention du département limitée à 70 000.00€ : dossier à redéposer en 2015 car non pris en compte en 2014 par la CDC

⇒ Subventions à déposer en temps opportun :

- CDC (2^{ème} tranche) : 130 000.00€ minimum (pour 2016)
- CDC (3^{ème} tranche) : 130 000.00€ minimum (pour 2017)
- CGV (2^{ème} tranche) : ? (pour 2015) NB : il a été annoncé par les services départementaux seulement 60 000.00€ pour cette 2^{ème} tranche

- CGV (3ème tranche) : ? (pour 2016) NB : il a été annoncé par les services départementaux seulement 60 000.00€ pour cette 3ème tranche

Dans le cadre du contrat de territoire 2013-2015 avec le Département du VAR, il avait été inscrit bien entendu l'opération de remise en eau du Lac du Méaulx suite à la remise aux normes avec une demande de subvention au titre de l'année 2015 à hauteur de 544 557€ sur la totalité des travaux estimés à 2 180 000€ TTC.

Pour rappel, l'Agence de l'eau n'intervient pas à ce niveau de travaux.

L'emprunt devrait être de l'ordre de 2 020 000.00€ pour un besoin de trésorerie important au moment de la réalisation des travaux sur une courte période. (6 mois en 2016). MAIS, un remboursement anticipé pourrait s'échelonner entre fin 2016 et 2017 grâce aux subventions obtenues (et versées) et au FCTVA. Il est donc essentiel d'engranger un maximum de subventions pour diminuer le montant définitif du prêt à long terme et atténuer ainsi les remboursements qui seront honorés par les 3 communes.

Pour le BP 2015, les participations communales devront rester du même niveau que celles appelées en 2014 pour provisionner les futurs travaux de remise en eau du MEAULX.

Pour mémoire :

- FAYENCE : 87 269.80€
- ST PAUL : 29 754.57€
- SEILLANS : 50 545.13€

Monsieur le Président invite les membres du Syndicat de L'ENDRE à débattre du futur budget 2015 à la lumière des objectifs arrêtés.

Les membres du Syndicat s'accordent sur l'ensemble de ces objectifs et le phasage des opérations et chargent le Président de traduire budgétairement ceux-ci.

5. Recensement économique des marchés publics

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération mais d'une simple information.

La liste des marchés à recenser et passés en 2014 est la suivante :

Marchés de travaux :

- **Marchés de 0€ HT à 19 999€ HT :**

Objet	Attributaire	
	Nom	Code Postal
Débroussaillage (opération Lac du Rioutard)	SNEP DOS SANTOS	83 LA MOTTE
Maîtrise d'œuvre tranche complémentaire (opération Lac du Rioutard)	ARTELIA	38 ECHIROLLES
Débroussaillage (opération Lac du Meaulx)	SNEP DOS SANTOS	83 LA MOTTE

- **Marchés de 20 000€ HT à 89 999€ HT :** Néant

- **Marchés de 90 000€ HT à 4 999 999€ HT :**

Objet	Attributaire	
	Nom	Code Postal
Maîtrise d'œuvre Remise en eau Lac du Meaulx	ARTELIA	38 ECHIROLLES

Marché de services :

- **Marchés de 0€ HT à 19 999€ HT :**

Objet	Attributaire	
	Nom	Code Postal
Etude de danger (opération Lac du Meaulx)	ARTELIA	38 ECHIROLLES
Relevés topographiques (opération Lac du Meaulx)	DIAG GEO	83 DRAGUIGNAN
Rempoissonnement (opération Lac du Rioutard)	Fédération de pêche du Var	83 BRIGNOLES

- **Marchés de 20 000€ HT à 89 999€ HT :** Néant
- **Marchés de 90 000€ HT à 199 999€ HT :** Néant

6. *Mise aux normes et remise en eau du lac au Méaulx : Analyse des offres et 1er classement*

Monsieur Martel, Conseiller Technique, fait part des résultats de l'analyse des offres effectuée par le Maître d'œuvre ARTELIA. Il explique le système de notation notamment et commente le classement provisoire des offres de chaque lot.

Les membres du conseil, après avoir pris connaissance de l'ensemble de l'analyse, et conformément au règlement de consultation qui prévoit la négociation avec les 3 candidats arrivés en tête pour chacun des trois lots (solution de base + variante), autorisent le Président à négocier avec les candidats classés de 1 à 3 des lots 1, 2 et 3. (le classement provisoire des offres n'est pas rapporté dans le présent procès-verbal qui est public afin de ne pas corrompre la négociation).

Le résultat de la négociation sera porté à la connaissance du conseil lors de sa réunion du 14 avril 2015 et il sera procédé au classement définitif et au choix des attributaires.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 11 h 15 minutes.

LE PRESIDENT,

Jean-Luc FABRE